



**ASSOCIATION LA GRAND CROIX SOLIDAIRE**

ORGANISE LE 7 JUIN 2026

# LA GRAND CROIX EN FETE Première Edition

**Artisans – Créateurs – commerçants – métiers de bouche**

L'association la Grand-Croix solidaire  
La ville de la Grand-Croix et Events Anim Pro

*Organisent la Grand-Croix en fête  
Le 7 juin 2026 de 10h00 à 19h00*

***PARC DE LA PLATIERE A LA GRAND CROIX***

Nous recherchons des créateurs, artisans, métiers de bouche...

Animation - défilé de mode - jeux gonflables – restauration

Mascotte – troupes de danses

Responsable exposants et organisation Events Anim Pro

Pascal Caltagirone Tel 06 29 45 19 54

Demande dossier d'inscription par Mail

[contact.eventsanimpro@gmail.com](mailto:contact.eventsanimpro@gmail.com)



## INSCRIPTION LA GRAND CROIX EN FETE

Le 7 JUIN 2026

Artisanat – créateur - métier de bouche - animation

(Ouverture public 10h/19h)

RAISON SOCIALE :

Nom et prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de mobile :

Mail :

Activité :

Mètres Linéaires d'exposition souhaités\* :

Besoin électrique : OUI / NON (rayer la mention inutile), Si OUI, quelle puissance :

**Tarif de l'emplacement est de 38 € les 3 ml et 5 € du ml supplémentaire**

**Emplacement de 3 ml avec besoin électrique extérieur est de 45 €**

Dossier à retourner avant le 15 Mai 2026 par courrier avec règlement à l'ordre de Events Anim Pro

Et à envoyer : 2 Place César Bertholon 42320 La Grand-Croix

Je déclare avoir pris connaissance, paraphé et signé le règlement de la Grand-Croix en Fête, que j'annexe à cette fiche d'inscription. J'ai bien compris que seule la validation de mon inscription par Events Anim Pro, suite à l'envoi du dossier complet avec règlement, réservera un emplacement.

Fait à Le signature de l'exposant :

Justificatifs à avoir en cas de contrôle \*\*

Sur le marché, le stand et les personnes y travaillant peuvent être contrôlés et doivent présenter certains justificatifs. Le commerçant doit se munir de l'extrait d'immatriculation, de sa carte de commerçant ambulant (sauf si c'est un abonné) et une attestation des services fiscaux à demander au centre des impôts. Cette dernière atteste que le marchand est à jour dans le paiement de ses Différentes taxes et impôts.



# REGLEMENT LA GRAND CROIX EN FETE

## Le 7 JUIN 2026

### 1. LE MARCHE

La Grand-Croix en fête se déroule au parc de la platière à la Grand-Croix.

- Le 7 juin 2026.
- Horaires d'ouverture au public du marché : de 10 heures à 19 heures
- Lieu du marché : parc de la platière à la Grand-Croix. dep 42320
- Spécificités du marché : les exposants devront être commerçants, artisans, artisans d'art, artistes, Agriculteurs ou producteurs

### 2. ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS

- Tout exposant doit être, commerçant, artisan, artiste, agriculteur ou producteur en exercice, au jour de son inscription ainsi que lors de l'exposition. Toute demande est individuelle,
- . Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription et sera notifié à l'intéressé.
  
- L'exposant doit accepter le présent règlement et le signer

### 3. DEPOT DE CANDIDATURE

Toute personne désirant obtenir un emplacement sur le village exposant doit déposer une demande écrite auprès de

**De Events Anim Pro 2 place César Bertholon 42320** cette demande doit obligatoirement nous être adressée avant le 30 /05 et mentionner :

- Les nom et prénom(s) du postulant
- Sa date et son lieu de naissance
- Son adresse
- L'activité précise exercée
- Le métrage linéaire souhaité

Un formulaire d'inscription est disponible par Mail à [contact.eventsanimpro@gmail.com](mailto:contact.eventsanimpro@gmail.com)

. Les demandes sont inscrites dans l'ordre de leur arrivée sur un registre prévu à cet effet.

## REGLEMENT LA GRAND CROIX EN FETE

Le 7 JUIN 2026

### 4. PIECES A FOURNIR DANS DOSSIER D'INSCRIPTION

- Contrat d'assurances couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de l'activité exercée
- Photos des produits proposés à la vente.
- Le présent règlement daté et signé.
- Chèque du montant de l'étalage soit 38 € les 3 ml + 5 € du mètres linéaire supplémentaire, à l'ordre de Events Anim Pro

(le chèque sera encaissé le 1 Juin 2026)

### 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les produits présentés devront être en conformité avec la législation française. Les œuvres réalisées par

L'exposant pourront être exposées et devront correspondre au métier exercé. Toute transgression à cette règle sera signalée aux organisateurs qui exigeront le retrait des objets, sans aucun recours ni dédommagement possible. Les créateurs devront préciser la technique employée et leurs compétences dans le métier. La vente de bijoux est réservée aux créateurs qui l'auront clairement indiquée dans leur dossier.

- **Aucun animal vivant ne pourra être exposé et ou vendu.**

### 6. SELECTION DES EXPOSANTS

- Le comité de sélection se réunira une fois le délai d'inscription passé et retiendra les demandes en fonction des critères de qualité, de savoir-faire et d'originalité.
- Les demandes retenues seront validées par Events Anim Pro.
- Les décisions de la Commission sont sans appel.

## REGLEMENT LA GRAND CROIX EN FETE

Le 7 JUIN 2026

### **7. FRAIS ET REGLEMENT**

La participation aux frais engagés comprend la communication, l'animation, et l'organisation de la manifestation

Si votre dossier est accepté, Mr CALTAGIRONE, vous attribuera un emplacement (**prévoir par vos soins tonnelle -table et vos besoins technique**)

### **8. REPARTITION DES EMPLACEMENTS**

L'emplacement est attribué le jours de votre arrivé (par ordre d'arrivé)

### **9. Les emplacements**

L'exposant s'engage à décorer le stand

### **10. POLICE GENERALE**

- L'utilisation d'appareils sonores est interdite sur le marché.
- Pas de multiprises, ni de rallonge sur rallonge... (une seule rallonge suffisamment longue à prévoir)
- Aucune vente dans les allées ne sera tolérée.
- Il est interdit d'aller au-devant des passants pour vendre un produit.
- Tout comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique entraînera une Interdiction de tenue de stand.
- Vente d'animaux vivants interdite

## REGLEMENT LA GRAND CROIX EN FETE

Le 7 JUIN 2026

### 11. INSTALLATION / DECORATION / DEMONTAGE

- L'installation devra se faire les jours d'ouverture du marché à partir de 7 heures et ce jusqu'à 9h00. Une présentation de stand harmonieuse et soignée est requise.

Les organisateurs ne mettront pas à disposition de matériel d'exposition. La décoration est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité.

Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics. Les organisateurs se réservent le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins.

- Le démontage se fera le soir même à partir de 19 heures (ouverture au public de 10h00 à 19h00).

Le montage et démontage des stands, le déchargement et rechargement, ne pourront se faire qu'en dehors des horaires d'ouverture du marché et ceci dans le souci de faciliter le passage de chacun.

Les délais de mise en place et démontage devront être les plus courts possible.

Les véhicules des commerçants servant aux déchargements et rechargements devront être stationnés sur le parking

Démontages. Les commerçants devront avoir remballé leurs marchandises, démonté leurs stands et quitté le marché au plus tard 20 h30.

- A la fermeture du marché, les usagers du marché sont tenus de laisser leur emplacement propre. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux.
- Les commerçants devront être munis d'une poubelle destinée à recevoir les détritiques qui seront ensuite mis en sac et déposés par leurs soins dans l'espace prévu à cet effet. Les cartons, cageots, emballages ne devront en aucun cas être déposés dans les conteneurs mais emportés par les commerçants. Le non-respect de ces dispositions est susceptible d'entraîner l'application de sanction à l'égard des contrevenants.

### 12. RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

- Tous les stands présentant des produits alimentaires devront respecter la réglementation en vigueur en particulier au niveau de l'hygiène et de la sécurité alimentaire ainsi que les modes opératoires mis en œuvre.

L'exposant sera seul responsable des conséquences en particulier en cas d'intoxication et renonce d'ores et déjà à tous recours contre l'association la Grand-Croix solidaire et Events Anim Pro

## REGLEMENT LA GRAND CROIX EN FETE

Le 7 JUIN 2026

### 13. RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

- Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
- Outre l'assurance éventuelle couvrant les objets exposés et plus généralement les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toute assurance couvrant les risques que lui-même, son personnel son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

### 14. PRISE DE VUE

- L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, les organisateurs à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports dans le cadre de cet événement.

### 15. CONTESTATION

En cas de contestation, l'exposant doit exprimer sa réclamation par courriel à :

[contact.eventsanimpro@gmail.com](mailto:contact.eventsanimpro@gmail.com)

### 16. ANNULATION DE LA GRAND CROIX EN FETE

- Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (événement climatique, décision préfectorale, conditions sanitaires...)

En cas d'annulation de l'exposants après le 30 mai 2026 aucun remboursement.

### 17. COMMUNICATION

- les organisateurs mettront en œuvre un plan de communication locale : affichage, agendas, réseaux sociaux, presse locale, panneaux lumineux...

Déclare avoir lu et accepté le règlement suivant.

A (lieu) Le (date)